

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20231113-116-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/11/2023

N° 116/23

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 3 novembre 2023
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 20 novembre

Objet de la délibération :

Attribution du marché investissement voirie

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	65
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	7
· Dont représenté(e)s	8
· Excusé(e)s :	8
· Non excusé(e)s :	9
- Votants	80

Résultat du vote	
- Pour :	80
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le treize novembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs d'Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de novembre.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Laurent BROCARD à Félix CHOPARD, Yves GAMELON à Claude CURIE, Sébastien LAITHIER à Isabelle GUILLAME, Jacques MAURICE à Pascal PERCIER, Alain MONNIER à Guillaume AYMONIN, Mireille PICARD à Nathalie LAURENT
- Procuration**
Fabienne ARNOUX par Gérard VERMOT-DESROCHES, Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Angèle LIME par Vincent COQUIARD, Florence PAUL par Claude MARECHAL, Lydie SAGE par Martial PAULY
- Suppléé(e)s**
- Excusé(e)**
Sarah FAIVRE, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Nathalie KOWAL-BONDY, Nadia LOUIS, Chantal MARAUX, Laëtitia ROGNON, Marie-Christine VERNEREY
- Absent(e)s**
Joël BOLE, Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Bernadette FAILLENET, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Jean-Louis POGLIANO

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mme Sandrine CLADY a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le marché de renouvellement des couches de roulement sur les voiries d'intérêt communautaire 2019-2023 arrivé à son terme,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru le 8 août 2023,

Considérant les 2 offres reçues et l'avis de la Commission des marchés émis le 17 octobre 2023,

Considérant les critères de jugement des offres suivants :

- Prix : 65/100
- Valeur technique : 20/100
- Performance en matière de protection de l'environnement : 15/100

Considérant que l'offre du groupement SAS JC Bonnefoy / SAS TP Mourot été jugée la mieux-disante,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à notifier le marché au groupement SAS JC Bonnefoy – SAS TP Mourot et à signer tous les documents y afférent.

Fait et délibéré en séance, le 13.11.2023
Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président